Mme Bessarabo promet de nouvelles révélations

Tandis qu'elle joue la comédie sa fille va faire du cinéma

Paris, 27 juin. — Ce n'est qu'hier après-midi que Mme Bessarabo a signé son pourvoi en cassation, au greffe de la Cour de Cassation où deux inspecteurs de la Sûreté l'avaient conduite à sa demande.

Arrivée en taxi au Palais, sa présence y a passé inaperçue.

Dans la matinée, elle avait reçu la visite de Me Baux, qui assista Me Moro-Giafferri au cours des audiences de la Cour d'Assises.

— La Cour de Cassation, lui dit-elle, ne pourra pas faire autrement que de casser l'arrêt de la Cour d'Assises de la Seine qui vient de me condamner. Malgré les déclarations de ma fille — déclarations mensongères qui l'ont sauvée (et j'en suis fort heureuse) mais qui m'accusèrent — je ne cesserai de protester de mon innocence. Bientôt, j'apporterai des preuves et des témoignages de telle nature qu'on sera obligé de reviser mon procès. On verra pourquoi je n'ai pas tué. Il faudra bien qu'on entende ceux dont j'indiquerai les noms, et seulement alors on connaîtra la vérité...

Quels sont ces noms ? Quelles sont ces preuves ? Quels sont ces témoignages ? Pour l'instant, Mme Bessarabo déclare qu'elle ne peut en dire plus.

— D'autre part, un de nos confrères a rencontré Mlle Paule Jacques, qui lui a ainsi fait part de ses projets.

— « Croyez-vous, quelle chance ! je suis photogénique ! C'est maman qui va être contente quand elle saura ça ! Je viens de signer un contrat très, très avantageux. D'ailleurs, toutes les firmes cinématographiques se disputaient ma personne. Les music-halls aussi... Je préfère le cinéma parce que là on ne dit rien... Oh ! j'ai horreur des paroles inutiles. Et j'ai bien réfléchi avant de donner la mienne ; il faut savoir calculer dans la vie !... Voyez, je suis toute rembourrée de billets de banque ! ».

Au Congrès de la C. G. T. Unitaire

LA QUESTION DE L'ORIENTATION SYNDICALE DIVISE LES DÉLÉGUÉS

Saint-Etienne, 27 juin. — A la séance de ce matin de la Confédération Générale du Travail Unitaire, après avoir réglé quelques questions, les délégués ont repris la discussion commencée hier sur l'orientation syndicale.

Deux résolutions sont en présence; la première déposée par Monmousseau, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, déclare que la Confédération Unitaire adhère à l'Internationale Syndicale de Moscou à condition expresse que ses statuts respectent l'autonomie du Syndicalisme français et elle demande à l'Internationale Syndicale de bien vouloir les modifier dans ce sens dans le plus bref délai, afin que la situation du Syndicalisme Français soit régularisée.

La seconde résolution, déposée par Besnard, des Cheminots Parisiens, s'oppose à l'adhésion à l'Internationale de Moscou.

Le débat s'engage Derovet, des Mineurs de Terre-Noire, demande qu'on réunisse les deux motions. Barthe, des Terrassiers de la Seine, s'oppose à l'adhésion à Moscou; Mme Marie Guillet, de Saône-et-Loire, se prononce pour l'adhésion de principe à Moscou, mais elle demande la suppression de la liaison organique avec l'Internationale communiste; Dondicol, de la Seine, partisan de l'adhésion à Moscou, fait appel à l'union des anarchistes et des communistes pour faire aboutir les revendications du prolétariat mondial.

Bouet, de l'Enseignement, fait un long discours pour appuyer la résolution déposée par Monmousseau, puis la suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

Un incendie criminel a détruit une église

Compiène, 27 juin. — Dans la nuit, l'église de Villeselve, près de Guisgand, a été détruite par un incendie dû à la malveillance. Le feu avait été mis à trois endroits différents : quiel, sacristie, clocher, et se propagea avec une grande rapidité. Les dégâts sont des plus importants. 30.000 francs de mobilier ont été anéantis et n'étaient pas assurés. La gendarmerie recherche un individu qui a quitté le pays au moment du sinistre et qui avait été vu rôdant autour de l'église.

Un soldat a étranglé une vieille servante

Versailles, 27 juin. — Un soldat, Louis Hervieu, faisant partie du 162e régiment d'infanterie, et qui était en permission à Franconville, après s'être livré à des actes inavouables sur Mme Marie Lanot, âgée d'une soixantaine d'années, domestique à la ferme de M. Richebois, cultivateur à Herblay, a étranglé sa victime.

Le cadavre de cette femme a été découvert au lieu dit l'Ile du Val d'Herblay. Le meurtrier arrêté, a fait des aveux.

Une question à propos du charbon de la Sarre

Pourquoi est-il vendu moins cher aux Allemands qu'aux Français ?

Strasbourg, 27 juin. — Un journal de Sarrebrück signalait ces jours derniers que les exportations de charbon sarrois accusent une courbe ascendante absolument satisfaisante. On lisait : « Ce charbon pénètre en quantités importantes en Allemagne. La Suisse, l'Italie, l'Autriche reçoivent régulièrement d'importantes livraisons du bassin de la Sarre. Le trafic est facilité, d'autre part, par la mise en concordance, pour les importations en Sarre, des tarifs ferroviaires sarrois et français (réseau d'Alsace-Lorraine). La ville de Vienne a commandé cinq mille wagons de houille flambante pour sa centrale électrique. Le prix de cette houille est de 54 couronnes le kilogramme rendu à la frontière autrichienne. Ce prix est inférieur aux prix tchéco-slovaques et polonais ».

On ne peut que se féliciter du bon rendement et de l'exploitation rationnelle des mines domaniales de la Sarre, devenues françaises par le traité de Versailles. Mais que faut-il penser d'un article que M. Frey, député du Bas-Rhin, vient de consacrer aux livraisons de charbon sarrois à l'Allemagne et à l'Alsace ? Le député alsacien signale que la « Chambre syndicale de l'industrie du Bas-Rhin et des régions limitrophes » s'est émue d'un état de choses intolérable et qu'il importait de dénoncer publiquement. Il a été établi que les mines « domaniales » françaises de la Sarre livrent le charbon à l'industrie allemande, de même qu'aux réseaux allemands, à meilleur compte que l'industrie française, et notamment qu'aux industriels alsaciens. L'écart de prix, dont bénéficient les allemands est de 10 à 15 francs. C'est énorme, surtout si l'on songe que notre industrie une crise formidable alors que les industriels allemands travaillent à plein rendement.

M. Frey fait ressortir que nombre d'industries se sont rétablies sur la rive droite du Rhin pour bénéficier de ces avantages inouïs Mais, comme il est difficile d'admettre que les mines de la Sarr sont devenues françaises pour handicaper l'industrie nationale, le député alsacien annonce sa volonté de porter la question devant le Parlement.

Les mineurs allemands ne feront plus d'heures supplémentaires

Berlin, 27 juin. — A la Chambre prussienne le ministre de l'Intérieur M. Severing, a annoncé qu'à la nouvelle de l'assassinat de M. Rathenau les syndicats des mineurs avaient déclaré qu'ils se refusaient désormais à faire des heures supplémentaires.

Onze ouvriers ont été tués par une explosion d'obus

Des ouvriers rassemblaient des obus dans un dépôt de munitions, à Wytschaete, près d'Ypres. Ils se servaient de wagonnets. Soudain, l'un de ceux-ci versa. Une formidable détonation retentit aussitôt et les ouvriers qui se trouvaient aux alentours se trouvèrent enveloppés dans une épaisse fumée. Des habitants accoururent aussitôt. Une douzaine d'ouvriers gisaient sur le sol; neuf d'entre eux avaient cessé de vivre.

Deux autres sont morts à l'hôpital.

Terrible épidémie d'influenza dans le sud de l'Afrique

La plus formidable épidémie d'influenza qu'on ait connue règne en ce moment au Cap et dans tout le sud de l'Afrique. Si terrible est l'épidémie que le Parlement n'a pu continuer à siéger, presque tous ses membres étant malades. Les banques et les grandes administrations publiques ont dû fermer leurs portes.

Cependant, on ne signale jusqu'ici qu'un petit nombre de décès.

Un acrobate est tombé dans la cage aux lions

L'autre soir, un jeune équilibriste, M. Louis Juge, se livrait, dans une cage aux lions, à des acrobaties en bicyclette, dans le quartier des Epinettes, à Paris, lorsque, dérapant, il tomba soudain du « cercle de la mort » parmi les fauves.

Il en fut quitte pour des contusions. Mais les pauvres bêtes, au contraire de lui, eurent encore beaucoup plus de mal que de peur. L'une d'elle, prise d' r nuleseetentmmbrenv , L'une d'elles, prise d'un tremblement nerveux à la suite de cet incident, dut... s'aliter.

Et, hier, son maître, le dompteur Rosard, fut obligé de l'abattre.

La porteuse de pain est une parricide

Gien, 27 juin. — Au cours d'une violente discussion, Mlle Noublanche, 18 ans, porteuse de pain, à Giens, s'est emparée d'un couteau de cuisine et en a frappé son père, peintre en bâtiment.

Celui-ci, atteint à la poitrine, a succombé quelques instants après.

Son crime accompli, la jeune meurtrière s'est enfuie de la demeure paternelle, mais elle a été arrêtée.

Dévoré par les vautours

Pau, 27 juin. — Sorti de l'hôpital de Bayonne, où il venait de subir un traitement, le 20 avril dernier, le douanier Etchebarne était parti à pied pour Laçarry. Depuis, on était sans nouvelles de lui.

Un berger vient de trouver son squelette dans les montagnes d'Agusqui, voisines de Laçarry.

On pense que le douanier, dont le cadavre a été dévoré par les vautours, a succombé subitement en cours de route.

Puchois et Ce devant le jury du Pas-de-Calais

L'heure du jugement approche

La seconde journée du grand procès a été consacrée aux auditions de témoins, au réquisitoire et aux plaidoiries

(De notre Envoyé spécial)

Journée très calme hier, qui ne permet d'émettre aucune prévision sur l'issue du procès.

La majeure partie de la matinée a été occupée par les dépositions des témoins, qui nombreux, sont venus déposer à la barre en faveur des inculpés.

A midi, la situation semblait plutôt être favorable aux accusés. Mais un revirement se produisit dans l'après-midi, qui remit la défense et l'accusation sur un pied d'égalité.

Avec une tenace opiniâtreté, la partie civile et le ministère public s'attachèrent à montrer l'affaire sous son vrai jour, à la présenter comme une affaire scandaleuse, dont les participants, — quel qu'ait pu être leur passé — doivent être punis en toute justice, avec sévérité.

Vers la fin de l'audience de l'après-midi, la défense est entrée résolument dans la bataille par le puissant organe des deux grands ténors du barreau de Paris, Me Henri Robert et Me de Moro-Giafferi.

Quelle influence auront sur le jury impénétrable les charges de l'accusation et les puissants arguments de la défense?

On le saura probablement ce soir...

En somme, si intéressante qu'elle ait été, la journée d'hier n'a été qu'une journée neutre, ne marquant qu'une étape dans le développement du grand procès.

L'audience est ouverte

Dès neuf heures, la salle s'emplit d'une foule plus nombreuse encore que la veille De nombreuses toilettes claires jettent une note gaie dans le public qui s'écrase dans l'enceinte.

Les défenseurs ont devant eux des montagnes de dossiers et de papiers. Ils semblent résolus à mener la bataille avec activité.

Fidèle à son habitude, Me Henri Robert se tient calme et silencieux. Il note, il accumule les arguments qui vont lui servir pour sa plaidoirie.

Plus turbulent, Me de Moro-Giafferi s'agite à son banc et s'entretient avec ses confrères.

Quant à Me Escoffier, comme de coutume, il ne laissera passer aucune occasion de placer « sa colle », tantôt spirituelle, tantôt mordante, suivant les circonstances.

A 9 heures 15, la Cour fait son entrée.

L'audience est ouverte.

Les témoins à décharge

On entend d'abord M. CHOPIN, maire de Montigny-en-Gohele, qui fait l'éloge de Puchois. Quant à Capron, bien qu'il ait été son adversaire politique, le témoin n'a jamais eu à s'en plaindre, au point de vue de sa moralité et de son honorabilité.

Sur la demande de Me Laval, M. BARONNET, ex-chef du secteur d'Arras, revient à la barre.

M. LAVAL lui demande : M. Prin pouvait-il surveiller tous les travaux ?

M. BARONNET. — Il est évident que les services étaient excessivement chargés et qu'il était très difficile au chef de district de visiter chaque jour ses chantiers.

M. Baronnet fait remarquer en outre, que bien que majorés de 100 % les prix pratiqués pa l'entreprise Puchois, étaient encore inférieurs à ceux demandés par les autres entrepreneurs.

Cinq ou six témoins défilent ensuite, qui viennent déposer sur le cubage des tombereaux. Puis, c'est le défilé interminable des témoins à décharge qui continue.

Cinq maires, de régions et d'opinions diverses, viennent témoigner de l'activité déployée par l'entreprise Devis et Colette. Puis, ce sont des surveillants de l'Etat, des chefs de districts, qui confirment le témoignage des précédents.

Cités à la requête des défenseurs, les témoins de moralité viennent dire au jury tout le bien qu'ils pensent des inculpés.

La défense de Choquet

BASLY connaît Choquet depuis plus de 20 ans. Dès son retour à Harnes, l'ex-maire d'Harnes a organisé une coopérative de boulangerie. En tant que maire, c'était un administrateur zélé, probe et honnête. Sa première préoccupation à son retour du régiment fut de relever sa commune. C'est alors qu'il fit la connaissance de uchois.

On peut dire que c'est grâce au dévouement de son maire qu'Harnes doit être une des localités du Pas-de-Calais dont la reconstruction est la plus avancée.

Avec fermeté, Basly continue : Si Choquet avait eu la conviction de commettre une mauvaise action, il n'aurait sûrement pas accepté l'argent. J'ai même la conviction que si Choquet sortait acquitté de cette enceinte, il serait réélu maire d'Harnes avec une grosse majorité.

L'Administration supérieure a, elle aussi, sa part de responsabilité dans cette affaire. Elle donnait à ses agents des salaires qui leur suffisait à peine pour vivre.

Vous avez devant vous un travailleur qui s'est toujours dépensé pour le bien-être et dans l'intérêt de ses administrés.

Après Basly, c'est VIREL qui vient déposer en faveur de Choquet.

C'est avec peine que le vieux mineur, dont la boutonnière s'orne du ruban rouge gagné par sa noble attitude pendant la guerre, monte sur l'estrade de la barre.

D'une voix chevrottante mais ferme et reflétant une inébranlable conviction, Virel qualifie Choquet de bon enfant, de bon garçon et de bon administrateur. Puis, se laissant aller à une concession généreuse, il déclare de tout cœur :

— Si on nous renvoie Choquet à Harnes, je donnerai immédiatement ma démission de maire. Je suis persuadé que le retour de mon prédécesseur sera bien accueilli.

Au nom de la Coopérative de reconstruction aux destinées de laquelle il préside, M. le docteur LEQUIN, d'Harnes, regrette d'avoir perdu Choquet, qui était l'animateur de la reconstruction de la commune sinistrée.

Comme docteur, M. Lequin a soigné l'inculpé au moment de son arrestation.

A cette époque, affirme le praticien, Choquet était atteint de fièvre ardente et de débilité prononcée.

Après cette dernière déposition, le président lève l'audience.

Le public s'écoule lentement, commentant contradictoirement l'audience de la matinée, qui, à n'en pas douter, a été plutôt favorable aux inculpés.

Les dépositions des témoins, notamment en ce qui concerne Choquet, semblent avoir provoqué la plus grosse impression sur le jury.

La voix de l'Etat

A la reprise de l'audience après-midi, la parole est donnée à M. Benoit, bâtonnier de l'ordre, au barreau de Saint-Omer.

Dans un plaidoyer remarquable de logique et de précision, le défenseur s'attache à étaler la preuve matérielle de la culpabilité des inculpés. Point par point, le représentant des intérêts de l'Etat, réfute et refait tout le procès du scandale qui ne s'est perpétré qu'au détriment des intérêts de tous les citoyens.

Le bâtonnier charge à fond Puchois, qui a été la cheville ouvrière de l'organisation, mais il n'excuse cependant pas ses complices qui portent leur large part de responsabilité. Un à un il s'empare des accusés, et définit leur degré de culpabilité. On a dit que les accusés étaient des honnêtes gens. C'est possible, mais ce sont des honnêtes gens qui ont faibli, qui se sont laissés séduire et qui sont conséquemment responsables.

Le bâtonnier laissera à l'avocat-général le soin de définir plus exactement l'accusation. Quant aux dommages qui s'élèvent à un million 545.000 francs l'Etat en réclamera le remboursement majoré des intérêts. En terminant sa plaidoirie, M. Benoit laisse sa cause entre les mains des jurés convaincu qu'il est, que la justice sera ferme à l'égard de ceux qui par intérêt ont escroqué l'Etat et par répercussion tous les contribuables.

Cette dernière phrase amène la protestation de Me Henri Robert qui se lève, et demande à la Cour de poser la question subsidiaire en ce qui concerne l'escroquerie. On a prononcé le mot « escroqué » dit-il, il faut que nous soyons jugés comme tels.

Le Président enregistre la demande. Cette manœuvre de dernière minute est très habile car elle peut amener l'atténuation des pénalités à infliger.

De tels actes méritent une peine sévère !

D'une voix tranchante, M. Auberto, représentant le ministère public, commence son réquisitoire. Les yeux des inculpés commencent à se mouiller. L'affaire considérable que vous allez avoir à juger est triste. Elle est même plus que triste, elle est lamentable car elle montre avec quelle facilité on peut dissiper les deniers de l'Etat.

Se basant sur les dépositions mêmes des témoins et sur les aveux des accusés, il souligne l'importance considérable des sommes détournées et des « pots de vin » accordés. Il a été payé à la société Puchois, plus de 2 millions 400.000 francs pour les communes de Billy-Montigny et d'Harnes. Comme il a été reconnu que la moitié des travaux étaient fictifs il faut estimer que le dommage causé est égal à celui réclamé par la partie civile.

L'avocat général examine ensuite la culpabilité de chacun. On peut diviser les accusés en deux catégories, les corrupteurs et les corrompus.

En tête des premiers vient Puchois, l'astre brillant, l'homme qui a imaginé et monté toute l'affaire. Puis suivent ses seides Devis, Colette et Liégeois. Parlant du fameux carnet racheté 41.000 francs à Lucie Coillot par Devis, l'avocat général trouve une nouvelle preuve de culpabilité, dans l'insistance manifestée par le groupement pour en rentrer en possession. Puchois a corrompu 6 fonctionnaires, dont deux élus et ses trois associés. C'est lui le plus grand coupable. Quant aux membres de son association ils ont corrompu Capron et seront poursuivis pour faux et usage de faux.

En ce qui concerne les corrompus, Choquet et Ballet ont prévariqué de leur mandat. Leur responsabilité est grande. Ils seront poursuivis pour faux en écritures publiques, usage de faux et corruption de fonctionnaires. La culpabilité de Hue et Houdart est plus faible, mais non douteuse cependant.

Quant à Prin, c'est l'as des corrompus. Il ne mérite aucune sollicitude. Pour des actes comme ceux qui ont été commis, il n'y a pas de peine assez grave. L'avocat général se montre impitoyable pour Puchois et Prin, le corrupteur et le corrompu, qui méritent les travaux forcés.

Quant aux autres, ils ont encouru une peine moins grande, mais qui doit varier de 5 ans de réclusion et 10 ans de travaux forcés. De tous, Capron est le moins coupable. Sa peine variera de 1 à 5 ans de prison. Dans son éloquente péroraison, l'avocat général demande au Jury du Pas-de-Calais, de châtier comme il convient les brebis galeuses, qui sont sur le banc d'infamie.

Me Henri Robert plaide non coupable pour Puchois & Cie

La salle est archi-comble quand arrive l'heure des plaidoiries. Le moment est d'autant plus palpitant que c'est le bâtonnier, Me Henri Robert, qui doit commencer le premier en prenant la défense de Puchois. D'une voix puissante, en un language précis, mordant, et d'une éloquence sobre, persuasive et irrésistible, le maître de la parole commence son plaidoyer. Après avoir rendu hommage à M. Mouron qui a admirablement présidé les débats. Me Henri Robert démontre que, juridiquement le faux n'existe pas, pas plus que la complicité.

Après avoir déblayé le terrain de l'affaire, il en arrive au cas Puchois, et montre à la suite de quelles odieuses machinations son client dénoncé par sa maîtresse Lucie Coillot, est venu échouer sur le banc des assises. Allez-vous, dit-il, donner à cette méchante femme la satisfaction de voir son ex-ami traîné en prison après avoir été traîné en Cour d'Assises ?

En ce qui concerne la somme réclamée par l'Etat, le bâtonnier croit que si la balance était faite entre ce que doit Puchois à l'Etat et ce que l'Etat lui doit, elle ne serait favorable à l'accusation.

Néanmoins il consent à payer à la partie civile la somme réclamée, les inculpés ayant loyalement reconnu avoir touché.

Au jury, il demande un verdict sage et humain. Les détenus ont déjà fait un an de prison préventive. Ils ont expié pour leur faute.

Je ne terminerai pas par une péroraison à effet termine le maître du barreau, mais une simple remarque suffira à vous convaincre de l'incohérence de l'Etat accusateur.

Et Me Henri Robert déclare d'une voix grave et profonde, qu'un marché de déblaiement des ruines de Cambrai, fut proposé à Puchois par des agents de l'Etat, alors que l'inculpé était déjà sous les verrous !

Et c'est l'Etat qu'accuse !

C'est avec pleine et entière confiance que le célèbre bâtonnier remet son client entre les mains du jury.

Le plaidoyer de Me Moro-Giafferi

Après Me Henri Robert, c'est Me Moro-Giafferi qui vient prendre la défense des inculpés Devis et Colette.

Son éloquence contraste avec la parole sobre et mordante de son prédécesseur.

Me Moro-Giafferi, le défenseur de Mme Bessarabo, s'exprime en un langage à la fois pathétique et fleuri. Ses gestes larges, ponctuent les phrases prenantes qui tombent de ses lèvres sans interruptions. Toute la salle est figée dans un silence, que coupent seuls les murmures d'admiration.

Me Moro expose admirablement le rôle joué par Devis et Colette, qui en tant que simples associés de Puchois, ont ignoré les versements effectués par le chef de la société.

Ses clients n'ont joué dans l'affaire qu'un rôle tout à fait secondaire. Ils ont toujours joui de l'estime publique.

Dans son réquisitoire, l'avocat général a bien marqué les antécédents honnêtes de Devis et Colette pour faire sentir combien on devait tenir compte du revirement qui s'était opéré en eux.

Les inculpés d'aujourd'hui n'ont pas changé. Ils sont restés les hommes droits et loyaux de 1914. Le jury saura le reconnaître.

Dans une brillante péroraison le défenseur dit la confiance qu'il fonde dans le robuste bon sens des jurés du Pas-de-Calais, à qui il confie le sort des deux associés de Puchois.

La petite salle du vieux palais de justice de Saint-Omer résonne encore des remarquables plaidoyers qui viennent d'être prononcés, quand la foule s'écoule à la fois émue et charmée.

L'audience d'aujourd'hui sera longue. Après les plaidoiries des autres défenseurs, le jury aura à répondre à 738 questions. On croit néanmoins que l'heure de la justice sonnera ce soir pour la société Puchois et consorts.

Marcel POLVENT.

BYRRH

VIN TONIQUE ET RECONSTITUANT

Marty et Badina seront-ils graciés ?

Paris, 27 juin. — Le bruit a couru hier, dans les couloirs de la Chambre, que Marty et Badina, les deux condamnés de la mer Noire, qui ont été élus conseillers municipaux de Paris, seraient l'objet d'une mesure de grâce à l'occasion du 14 juillet.

En réalité, le gouvernement n'a pas encore délibéré à ce sujet, mais il ne saurait tarder à prendre une décision, et nous serons bientôt fixés sur ce point.

Le gardien était mort

Les deux célèbres aviateurs Poiré et Paulhan, qui viennent de prendre part au meeting d'aviation de Bruxelles, sont rentrés à Paris par la voie des airs. En arrivant à l'aérodrome du Bourget, ils ont donné les détails suivants sur l'extraordinaire aventure qui leur est arrivée.

Manquant d'essence à mi-route, ils durent atterrir au terrain d'aviation de Saint-Quentin, situé aux environs de cete ville.

Or, quelle ne fut pas leur stupéfaction de découvrir dans son logement le corps, en complet état de putréfaction, du gardien de cet aérodrome de secours. Ils ont immédiatement prévenu la gendarmerie de Saint-Quentin, qui s'est transportée sur les lieux, pour faire une nquête.

Visite Ministérielle à Bordeaux

M. RIO, sous-secrétaire d'Etat de la Marine Marchande et des Ports, s'est rendu, accompagné des autorités, le Jeudi 15 Juin, dans les nouveaux établissements de la **COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE MATERIEL DE TRANSPORT**, qui exploite aussi, en régie intéressée, les Ateliers de Réparation de Matériel de Chemins de Fer de SAINTES, appartenant à l'Etat.

Ses Ateliers de Bordeaux s'étendent sur une surface de 40 hectares et occupent environ 4.000 ouvriers.

Le Ministre a été reçu par un Administrateur et par le Directeur général de la Compagnie. Il a été vivement intéressé par ces Usines modernes et puissantes. Avant de prendre congé, il a exprimé sa satisfaction en félicitant les ouvriers, le personnel et les administrateurs.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

La deuxième Etape

LE HAVRE-CHERBOURG A ÉTÉ GAGNÉE PAR BELLENGER

102 coureurs restaient qualifiés pour cette épreuve. Ils ont pris le départ ce matin, à 2 heures, par une pluie battante.

Les coureurs sont arrivés à l'étape de Cherbourg dans l'ordre suivant :

1er, Bellenger (sur Peugeot); 2e, Thys (sur Peugeot); 3e, Jacquinot (sur Peugeot); 4e, Lenaerts; 5e, Alavoine; 6e, Masson. Ces six coureurs, arrivés ensemble, ont accompli l'étape en 15 h. 07'53".

Arrivèrent ensuite : 7e, Sellies; 8e, Matnet (premier des 2e classes); 9e, Hector Heusghem; 10e, Despontins; 11e, Louis Heusghem 12e, Pelletier; 13e, Tiberghien; 14e, Christophe; 15e, Alancourt. Ces neuf coureurs firent le trajet en 15 h. 08'40".

16e, Barthélémy, en 15 h. 08'40"; 17e, Scieur, même temps; 18e, Rasqui; 19e, Muller; 20e, Lambot; 21e, Standaert; 22e, Rossius; 23e, Degy; 24e, Dhers; 25e, Gœthals; 26e, Gay; 27e, Amenc; 28e, Roy; 29e, Leroy; 30e, Santhia; 31e, Hanlet; 32e, Hellebaut.

Le classement général pour les premiers s'établit comme suit : 1er, Jacquinot (sur Peugeot), en 30 h. 19'41"; 2e, Christophe, en 30 h. 21'47"; 3es, Sellier, Tiberghien et Scieur, en 30 h. 35'17"; 6e, Bellanger, en 30 h. 39'38"; 7e, Rossius, en 30 h. 41'25"; 8e, Thys, en 30 h. 46'44"; 9e, Despontin, en 30 h. 50'06"; 10e, Barthélémy, en 30 h. 56'01".

Dernière Heure

Grandioses funérailles du Ministre assassiné

L'éloge funèbre de M. Rathenau a été prononcé au Reichstag

Berlin, 27 juin. — Le service funèbre en l'honneur de M. Rathenau a commencé à midi dans la salle des séances du Reichstag. La tribune présidentielle est recouverte d'un catafalque tendu de noir. Sur ce catafalque repose le cercueil orné d'un drapeau républicain noir rouge or. Des plantes vertes décorent la muraille. De chaque côté un nombre considérable de couronnes ont été déposées. Les lustres allumés sont voilés de crêpe. Les secrétaires de légation du ministère des Affaires étrangères montent la garde d'honneur. Le corps diplomatique au complet occupe la loge réservée aux membres de la Chambre prussienne.

Mme Rathenau mère est conduite par le chancelier Wirth dans la loge du milieu.

Le président Ebert, le président du Reichstag et le chancelier avaient pris place dans la salle.

L'assistance se lève au moment où l'orchestre de l'Opéra commence à exécuter l'ouverture de « Coriolan », de Beethoven.

Le président Ebert monte à la tribune des orateurs pour prononcer l'éloge funèbre. Il célèbre les mérites du défunt qui n'a pas hésité à abandonner sa profession pour se consacrer tout entier au service de l'Etat. Il parle de l'autorité dont M. Rathenau jouissait universellement.

Le président Ebert termine en remerciant le défunt au nom de la République allemande et du peuple allemand pour tout ce qu'il a fait par amour pour sa patrie.

Amende honorable

Après une courte allocution du vice-président du Reichstag, le député démocrate Korell, prend la parole.

Il déclare que M Rathenau est tombé au service de la patrie.

Il conclut :

« Nous voulons faire amende honorable, non pas celle envisagée par le traité de Versailles qui veut que nous nous reconnaissions seuls coupables de tous les malheurs. Nous reconnaissons que nous n'avons pas été complètement innocents, que nous n'avons pas été suffisamment idéalistes et que nous avons trop sacrifié au veau d'or. »

Le cercueil est alors porté au son de la marche funèbre de Siegfried à travers la salle des Pas-Perdus sur un corbillard arrêté devant l'escalier principal du Reichstag.

Une compagnie de la Reichswehr rend les honneurs. Le cortège se met en route vers Oberschoenenwald, où a lieu l'inhumation.

Des cris de : « Vive Ebert ! Vive la République ! » sont poussés au départ par la foule massée au Reichstag.

Un étrange et terrible accident de chemin de fer

15 TUES ET 30 BLESSES

Berlin, 27 juin. — Un certain nombre de personnes qui par suite de l'affluence des voyageurs avaient pris place sur le marchepied d'un train ont été heurtées et projetées à terre par un faisceau de perches appartenant à un voyageur se tenant sur le marchepied d'un autre train.

Il y a eu 15 tués et 30 blessés.

FEUILLETON DU 29 JUIN. — N° 41

SANG MAUDIT

par ELY MONTCLERC

Viens embrasser tante Henriette, ensuite tu songeras à la fiancée.

Il céda, et tous trois se dirigèrent vers la maison.

Henriette n'avait pas voulu se coucher avant l'arrivée de son fils et de son mari.

Elle les attendait étendue dans son grand fauteuil de malade, sa tête pâle appuyée sur des oreillers dont la batiste se confondait presque avec la blancheur de son visage émacié.

Malgré les ménagements pris, la pauvre femme avait subi un rude choc en apprenant ce qui resterait pour elle une simple tentative de vol.

Son état s'en ressentait; elle était très affaiblie et un surcroît de soins s'imposait.

A la vue des deux hommes que précédait Denise souriante, les yeux de l'infirme s'éclairèrent ; elle leur tendit ses mains frémissantes.

— Enfin ! vous voilà ! balbutia la pauvre femme.

Que d'inquiétudes, hein ? mes amis ! Il était dit que mes pressentiments se justifieraient. Pas jusqu'au bout, heureusement.

Ah ! je suis plus tranquille de vous savoir revenus... Ici, seules... avec cette histoire, je tremblais.

Voyez-vous que les malfaiteurs aient recommencé !

— Cela n'est plus à craindre, ma chère femme, répliqua Renaud avec tendresse, et nous en avons pour longtemps avant de recevoir à nouveau la visite de ces messieurs. La police redouble généralement de surveillance, après des aventures de ce genre.

Allons, Henriette, il faut vous tranquilliser... Dorénavant, je ne vous quitterai plus... c'est fini... pas même un jour d'absence...

Après quelques minutes consacrées à une douce causerie, Denise, qui avait disparu depuis un moment, revint dire que le souper, préparé à l'intention des voyageurs, était servi, et que, en conséquence, ils eussent à passer dans la salle à manger.

— Quant à vous, ma bonne tante, ajouta la jeune fille de cet accent de douce fermeté auquel on ne résistait guère, je pense que vous allez sagement vous laisser mettre au lit par Adèle.

Il est tard, très tard, près de dix heures, et vous êtes fatiguée.

— Je reviendrai bientôt vous dire bonsoir approuva l'armateur.

— Et moi aussi chère maman.

Pensez donc ! dix jours, dix longs jours qu'on ne s'est vu !

Ils quittèrent la malade, mais au lieu de traverser le vestibule et de se rendre immédiatement à la salle à manger, Richard monta au premier étage en faisant signe à Denise de l'accompagner.

— Moi, je te laisse, fit Renaud, j'irai voir la petite tout à l'heure.

Il est préférable que vous soyez seuls d'abord, jeunes gens, ou du moins sans la présence d'un vieux barbon comme ton père.

L'aînée suivit son cousin sans mot dire d'abord ; mais arrivée à la porte de la chambre, elle saisit Richard par la manche.

— Ecoute, murmura-t-elle, si tu trouvais ta fiancée triste, soucieuse, il ne faudrait pas t'en préoccuper outre mesure.

C'est nerveux, paraît-il ; du moins, le docteur l'explique ainsi, il déclare qu'il faut attribuer cela à la commotion éprouvée par notre pauvre petite..

En effet, depuis deux jours elle n'a pas desserré les dents...

Je lui parle... elle semble ne pas m'entendre ou bien ne me répond que par monosyllabes...

D'abord inquiète, je fus vite rassurée par le médecin et je t'avertis pour le cas où Marie-Thérèse te produirait une impression tant soit peu... bizarre.

C'est une question d'heures... attends qu'elle soit tout à fait remise. Ceci dit, je te précède, je vais l'avertir ; tu entreras quand je t'appellerai.

En pénétrant dans la grande chambre claire, où brûlait une joyeuse flambée, Denise trouva sa sœur étendue sur le dos, les couvertures remontées jusqu'au menton, le visage plus blanc que ses draps, et ses grands yeux largement ouverts, fixés droit devant elle...

Une lampe coiffée d'un abat-jour de dentelle sur transparent vert mettait une lumière discrète sur les choses.

Les angles de la pièce demeuraient obscurs ; ça et là brillait le vernis d'un siège, le verre d'un cadre, le flanc arrondi d'un vase plein de verdures.

Et, sur la petite console, près du lit de Marie-Thérèse, toute seule cette fois, la photographie de Richard trônait souriante, dans son armature de cuivre ciselé, avec sa délicate et touchante offrande de violettes parfumées, se mourant en un cornet de cristal.

— Petite fille, vint dire à voix basse l'aînée, en déposant un baiser sur le front de la cadette, nos voyageurs sont arrivés et Richard n'attend plus que ton bon plaisir pour venir te présenter ses hommages.

Je lui permets exceptionnellement l'accès de notre chambre. Ça, laisse-moi te soulever sur tes oreillers, et tâche de faire une figure moins dolente si tu ne veux pas attrister ce pauvre garçon, qui n'est déjà que trop porté à l'inquiétude.

Un éclair illumina fugitivement les yeux battus de la malheureuse, sur son visage resplendit une flamme heureuse, vite éteinte, mais elle ne répondit pas...

Elle se contenta d'obéir, docile, aux injonctions affectueuses de sa sœur, laquelle, avec des soins maternels, arrangeait la collerette de dentelles fermant la longue chemise de Marie-Thérèse, renouait le ruban blanc qui attachait sa natte dorée.

— Là, fit-elle, te voici présentable, je vais chercher ton fiancé.

Tu es contente de le revoir, n'est-ce pas ?

L'enfant tourna vers Denise des prunelles égarées, ayant l'expression navrante d'une douce biche sous le couteau du chasseur.

— Oui... articula-t-elle lentement, je suis très contente...

— Enfin ! tu me réponds, ce n'est pas malheureux ! Il ne fallait rien moins que ce retour pour desceller tes lèvres.

Méchante ! ajouta l'aînée avec tendresse, je m'imaginais que tu ne m'aimais plus !

Marie-Thérèse s'accrocha furieusement au cou de sa sœur, et la tête cachée dans sa poitrine, elle se mit à bégayer :

— C'est toi qui es méchante de me parler ainsi...

Ne plus t'aimer ?... Je serais donc bien misérable !

Les larmes coulèrent à flots le long du triste visage flétri.

— Oh ! mon chou, ma petite mignonne, je t'en prie, calme-toi... Je n'ai pas dit cela sérieusement, je voulais te taquiner...

Allons, allons, essuie ces pleurs... que penserait Richard de te voir sangloter à son approche ?

C'est fini ? Oui. Je l'appelle alors.

Et, allant vers la porte, Denise fit signe à son cousin d'avancer.

Il entra, tête nue, et vint vers l'étroite couchette où reposait sa bien-aimée.

Elle le vit s'approcher avec une sorte de frémissement épouvanté.

Un geste plus fort que sa volonté lui échappa qui semblait le repousser, tandis que ses yeux, ses lèvres l'appelaient, tandis qu'elle murmurait :

— Richard ! Richard ! toi ? c'est toi ?

— Oui, ma chérie, c'est moi, et bien triste de te retrouver souffrante. Mais Denise affirme que ce n'est rien...

Pour me faire plaisir tu guériras vite, n'est-ce pas ?...

— Oui, oui, je te le promets.

Il se pencha sur son front, il l'embrassa, et saisit sa petite main, dont il se voilà le visage.

— C'est vrai, murmura le jeune homme, tu as la fièvre...

Oh ! comment as-tu pris mal, dis, ma colombe ?

— Je ne sais... avec ce froid... tu comprends...

Il s'assit auprès d'elle sur sa chaise basse, et longuement contempla cette pauvre figure émaciée, ces paupières meurtries, cette bouche aux extrémités tombantes, dénotant de si cruelles souffrances.

— On dirait que tu viens de faire une longue maladie, observa le fils de l'armateur, et cependant tu n'es au lit que depuis deux jours il paraît...

Tu tousses beaucoup ?

— Cela dépend, ce sont des quintes... c'est plutôt fatiguant que douloureux.

Ne t'inquiète pas, Richard, je t'en supplie...

— Comme tu as l'air triste !

Que s'est-il donc passé ? Quel chagrin que j'ignore ambrume la vie ! Toi qui naguère paraissais si heureuse